

Lundi 4 août 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 4 août 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Monsieur les Conseiller suivant :
Josée Chouinard, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont absents Madame Isabelle Chouinard, conseillère et Messieurs Francis Ouellet, conseiller et François Gagné-Bérubé, conseiller.

Sont aussi présentes Mesdames Marie-Ève Blache-Gagné, greffière adjointe et assistante-greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-08-305

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter en annulant cependant l'item 24.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-306

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 7 JUILLET 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 28 JUILLET 2025.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil du 7 juillet 2025 et de la séance extraordinaire du conseil du 28 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-307

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 30 JUILLET 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 30 juillet 2025, pages 1 à 3, pour un montant de 239 074,58 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 239 074,58 \$.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-308

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 30 JUILLET 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 30 juillet 2025, pages 1 à 9, relative au compte no 10444 pour un montant total de 340 053,29 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-309

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN JUILLET 2025.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en juillet 2025, pages 1 à 69, pour un montant de 372 021,18 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-310

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 30 juillet 2025.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-311

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal doit adopter les prévisions budgétaires de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est à la suite du regroupement des offices municipaux d'habitation des municipalités de Saint-Pascal, Mont-Carmel, Saint-Philippe-de-Néri, Kamouraska, Saint-Alexandre-de-Kamouraska et de Sainte-Hélène-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT que le budget 2025 de l'organisme daté du 2 décembre 2024 présente, pour le numéro d'ensemble immobilier 1 769 correspondant à celui de Saint-Pascal, des revenus de 321 981 \$, des dépenses de 496 096 \$ pour un déficit de 174 115 \$ dont 156 704 \$ sont assumés par une contribution de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT que l'Office d'Habitation du Kamouraska Est a adopté le budget 2025 daté du 2 décembre 2024 par résolution à l'assemblée du conseil d'administration tenue le 30 avril 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter les prévisions budgétaires 2025 datées du 2 décembre 2024 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est, notamment la contribution de la Ville au déficit anticipé pour un montant de 17 411 \$.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-312

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION.

CONSIDÉRANT les faits portés à l'attention du conseil municipal concernant un dossier de relations du travail;

CONSIDÉRANT la recommandation du procureur au dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la transaction et quittance;

- d'autoriser Madame Solange Morneau, mairesse à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée dans la transaction et quittance par la présente résolution à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-313

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 117 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 29 AOÛT 2025.

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Pascal souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 117 000 \$ qui sera réalisé le 29 août 2025, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunt numéros | Pour un montant de |
|-------------------------------------|---------------------------|
| 164-2009 | 533 600 \$ |
| 236-2013 | 620 200 \$ |
| 236-2013 | 146 300 \$ |
| 236-2013 | 102 900 \$ |
| 301-2017 | 974 219 \$ |
| 322-2018 | 178 900 \$ |
| 326-2018 | 345 700 \$ |
| 326-2018 | 567 358 \$ |
| 401-2024 | 568 943 \$ |
| 401-2024 | 78 880 \$ |

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 164-2009, 236-2013, 301-2017, 322-2018, 326-2018 et 401-2024, la Ville de Saint-Pascal souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- que les règlements d'emprunt indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 août 2025;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 février et le 29 août de chaque année;
 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA
620, rue Taché
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

8. que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Saint-Pascal, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;
- qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 164-2009, 236-2013, 301-2017, 322-2018, 326-2018 et 401-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 août 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-314

AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT TEMPORAIRE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 396-2024 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION UNITÉ D'URGENCE POUR LE SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 754 994 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 396-2024 décrétant l'acquisition d'un camion unité d'urgence pour le Service intermunicipal de sécurité incendie et autorisant un emprunt de 754 994 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-215 de ce conseil octroyant un contrat à Camions Carl Thibault inc. au montant de 723 529,63 \$ incluant les taxes pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence;

CONSIDÉRANT l'article 567 de la Loi sur les cités et villes qui permet aux municipalités de contracter un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- contracte un emprunt temporaire de 754 994 \$ auprès de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska au taux préférentiel majoré de 0,25 %;
- mandate la mairesse, Madame Solange Morneau et la trésorière, Madame France Boucher ou en son absence, Madame Emilie Poulin, assistante-trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif au présent emprunt temporaire.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-315

ANNULATION DE COMPTES À RECEVOIR DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT les comptes à recevoir de la Société de l'assurance automobile du Québec au montant de 1 659 \$ en date du 12 septembre 2017 et du 24 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que ces comptes à recevoir avaient été produits en lien avec un deuxième véhicule impliqué dans une intervention du Service de sécurité incendie nécessitant l'utilisation des appareils de désincarcération;

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a constaté une augmentation de 64 % des demandes de remboursement des municipalités pour les appareils de désincarcération au cours des années 2013 à 2017;

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a procédé en 2017 à l'évaluation des programmes et à l'analyse de la situation;

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec ne rembourse plus les frais reliés à un deuxième véhicule impliqué lors d'une intervention nécessitant l'utilisation des appareils de désincarcération;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'annuler les factures 2281, 2282 et 2310 datées du 12 septembre 2017 et du 24 octobre 2017 adressées à la Société de l'assurance automobile du Québec totalisant un montant de 1 659 \$.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-316

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MAXI SAINT-PASCAL EN REGARD DU 501, AVENUE PATRY.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro D2025-178 formulée par Maxi Saint-Pascal, représentée par Madame Noémie Stefani, pour la propriété située au 501, avenue Patry visant à permettre une marge de recul avant de 0,2 mètre à la suite de l'agrandissement du bâtiment existant contrairement au Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prescrit une marge de recul avant minimale de 8 mètres;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement souhaité vise à permettre la construction d'un kiosque de recyclage accessible à la population;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 26-25 du comité consultatif d'urbanisme recommandant au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas relative à l'usage ni à la densité d'occupation du sol et ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la complexité de localiser le kiosque de recyclage ailleurs sur la propriété;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement empiètera dans la marge de recul avant sur une longueur de 6,10 mètres et non sur toute la longueur de la cour avant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure formulée par Maxi Saint-Pascal pour la propriété située au 501, avenue Patry visant à autoriser une marge de recul avant de 0,2 mètre.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-317

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT l'échéance des mandats de Messieurs Damien Charest et Gaston Pelletier sur le comité consultatif d'urbanisme le 7 août 2025;

CONSIDÉRANT l'intérêt de ces membres de renouveler leur mandat;

CONSIDÉRANT l'article 5 du Règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la nouvelle Ville de Saint-Pascal établissant la durée des mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de nommer Messieurs Damien Charest et Gaston Pelletier pour siéger sur le comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit jusqu'au 7 août 2027.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-318

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 416-2025 créant la commission des finances de la Ville de Saint-Pascal adopté le 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer les membres qui siégeront sur cette commission;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de désigner les personnes suivantes pour faire partie de la commission des finances de la Ville de Saint-Pascal : Madame Solange Morneau, mairesse ainsi que Messieurs François Gagné-Bérubé et Rémi Pelletier, conseillers.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-319

AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE-DE-NÉRI.

CONSIDÉRANT que le site d'enfouissement sanitaire situé à Saint-Philippe-de-Néri a cessé ses opérations le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT que dans le décret gouvernemental autorisant l'ouverture du site, la création d'un fonds post-fermeture était prévue;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri et les municipalités de la MRC de Kamouraska utilisatrices du site d'enfouissement sanitaire lors de sa fermeture;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a utilisé le site d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri dès son ouverture;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en lien avec la fermeture du site d'enfouissement sanitaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture numéro 2 de la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri au montant de 15 876,21 \$ pour des frais liés à l'ancien site d'enfouissement sanitaire.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-320

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RETENUE À 2646-1871 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENT BENOÎT LEBLOND) EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TROTTOIRS.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-03-91 de ce conseil octroyant les travaux de remplacement de trottoirs à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 268 852,37 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-08-349 de ce conseil procédant à l'acceptation provisoire des travaux en date du 5 juillet 2024;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-12-535 de ce conseil autorisant le paiement de la moitié de la retenue détenue en regard du contrat pour les travaux de remplacement de trottoirs;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. en date du 14 juillet 2025 de procéder à la libération complète de la retenue détenue par la Ville dans le cadre de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) d'un montant de 14 353,49 \$ incluant les taxes correspondant à la libération de la retenue de garantie détenue par la Ville.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-321

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 2 À 2646-1871 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENT BENOÎT LEBLOND) EN REGARD DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 412-2025 décrétant des travaux de reconstruction des terrains de tennis et autorisant un emprunt de 619 306 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-201 de ce conseil octroyant le contrat pour la reconstruction des terrains de tennis à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 411 233,14 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-07-282 de ce conseil autorisant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 50 563,24 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 2 émise par Monsieur Gabriel Proulx, technicien en génie civil de Stantec Experts-conseils ltée en date du 15 juillet 2025 approuvant le paiement de la demande produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 77 382,67 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 77 382,67 \$ incluant les taxes à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) et une retenue de garantie de 10 %.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-322

DÉMISSION DE MONSIEUR JÉRÔME DRAPEAU À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 28 juillet 2025 de Monsieur Jérôme Drapeau faisant état de sa démission à titre de pompier volontaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Jérôme Drapeau à titre de pompier volontaire en date du 4 août 2025.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-323

**EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BELZILE À TITRE DE
POMPIER VOLONTAIRE.**

CONSIDÉRANT l'article 6.1 du Règlement numéro 282-2016 concernant la sécurité incendie en regard des conditions d'embauche;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération et des conditions de travail du personnel de la brigade incendie du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie datée du 23 juillet 2025 de procéder à l'embauche d'un nouveau pompier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de Monsieur Jean-Philippe Belzile à titre de pompier volontaire, catégorie pompier en formation, en date du 4 août 2025.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-324

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE D'EFFECTUER L'ENTRETIEN DES FOSSÉS DE LA
ROUTE 230 EST.**

CONSIDÉRANT une correspondance adressée à la Ville d'un citoyen en date du 16 juin 2025 concernant l'état des fossés dans le secteur de la route 230 Est;

CONSIDÉRANT la végétation abondante, incluant des arbustes et arbres matures qui nuisent à l'entretien du secteur;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable est responsable de l'entretien des fossés de la route 230;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'adresser une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour :

- procéder à la coupe d'arbustes dans les fossés du secteur de la route 230 Est;
- procéder à une amélioration du drainage dans ce secteur.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR).

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet intitulé Sécurisation piétonnière générale de la Ville de Saint-Pascal soumis au ministère des Transports et de la Mobilité durable vise à améliorer la sécurité des usagers vulnérables, notamment aux abords de zones résidentielles, scolaires et commerciales, par l'implantation de radars pédagogiques, de marquages au sol renforcés et d'actions de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 154 852 \$ et que l'aide financière demandée au ministère est de 154 852 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Saint-Pascal :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- certifie que Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-326

APPUI AU PROJET DE COMMUNO-VET ET DÉSIGNATION DE LA VILLE COMME PARTENAIRE MUNICIPAL DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE AU FONDS AGRIESPRIT DE FINANCEMENT AGRICOLE CANADA.

CONSIDÉRANT que Communo-Vet souhaite déposer une demande de financement au fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada (FAC) pour un montant de 25 000 \$ afin de soutenir son projet intitulé : Assurer l'accessibilité physique de la population à Communo-Vet, un OBNL d'économie sociale qui offre des services à moindre coûts aux citoyen.nes en situation de précarité financière et seul établissement vétérinaire de la MRC de Kamouraska et de l'est de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT que le programme de financement exige qu'un organisme à but non lucratif soit associé à une municipalité partenaire pour être admissible;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal accepte d'agir à titre de partenaire municipal dans le cadre de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement:

- d'autoriser Communo-Vet à désigner la Ville de Saint-Pascal comme partenaire municipal dans le cadre de sa demande de financement au fonds AgriEsprit de FAC;
- d'autoriser Mesdames Emilie Poulin, directrice générale par intérim et Solange Morneau, mairesse à signer toute entente requise pour l'obtention et le transfert des fonds;
- d'autoriser la Ville à recevoir les fonds du programme AgriEsprit de FAC au nom de Communo-Vet et à les transférer à l'organisme dans le cadre du projet mentionné.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-327

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE KAMOURASKA-L'ISLET LE 28 AOÛT 2025.

CONSIDÉRANT une correspondance de la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet invitant la Ville à participer à la 29^e édition du Tournoi de golf du Président de la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet qui aura lieu le 28 août 2025 au Club de golf de Saint-Pamphile;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de désigner Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour représenter la Ville au tournoi de golf qui aura lieu le 28 août 2025 à Saint-Pamphile et d'autoriser le paiement des coûts d'inscription de 150 \$ incluant les taxes à la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-328

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE
DU 15 AU 21 SEPTEMBRE 2025.**

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le Canadien National demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

2025-08-329

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Daniel Rivard demande pourquoi, dans la résolution concernant la sécurité ferroviaire, on ne mentionne pas les vélos. Par rapport à la sécurité ferroviaire, on ne mentionne pas les vélos.
- Monsieur Daniel Rivard demande s'il y aura le fauchage des fossés des routes sera fait cette année.
- Monsieur Daniel Rivard demande quand sont prévus les travaux de ponceau du rang 4.
- Monsieur Daniel Rivard demande s'il y a des travaux d'élagages prévus par la Ville cette année.

2025-08-330

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20h46.

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné,
assistante-greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, assistante-
greffière